



Société Archéologique de Touraine

POUVOIR

Selon les statuts du 30 octobre 2013

Chaque membre de la SAT peut détenir trois pouvoirs (en sus de sa propre voix).

Merci de compléter et renvoyer ce pouvoir par mail à :

sat@societearcheotouraine.fr.

Il n'est pas nécessaire de l'imprimer et de le signer de manière manuscrite.

Si vous ne savez pas à quelle personne donner votre pouvoir, vous pouvez le remettre au Conseil d'administration qui répartira ainsi les pouvoirs.

Je, soussigné(e),

membre de la Société Archéologique de Touraine, à jour de ma cotisation 2026,

donne pouvoir

- à M. ou Mme

également membre de la SAT,

ou bien

- au Conseil d'administration (écrire oui si choisi)

pour me représenter à l'Assemblée générale annuelle ordinaire convoquée

le mercredi 15 avril 2026,

salle Charles-de-Gaulle du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

place de la Préfecture à Tours.

Fait à

le

Nom :